

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2026

DELIBERATION 2026-04-36

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 26 mars 2026

Date d'affichage : 26 mars 2026

En exercice : 33
Présents : 32
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Pierre GRANDJEAN, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Adrien CONNAN, Lauriane CHATRY, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Abdourahim DIALLO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procuration :

Nicolas CANN à Monique BRONEC

Madame Soisic VOXEUR a été nommée secrétaire de séance.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) dispose que « *dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée, dans les communes de plus de 2000 habitants, de huit commissaires et d'autant de suppléants* ».

« *Les commissaires ainsi que leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil municipal* ».

Aussi, il est nécessaire d'établir une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 autres noms pour les commissaires suppléants, afin de permettre au Directeur départemental des Finances publiques de désigner 8 commissaires titulaires et 8 autres comme suppléants.

Les personnes pouvant figurer sur cette liste doivent :

- Etre de nationalité Française,
- Avoir au moins 18 ans,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune,
- Etre familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Titulaires

| | Titulaires |
|----|-------------------------|
| 1 | BRONEC Monique |
| 2 | TRANVOUEZ Joël |
| 3 | PICART Eliane |
| 4 | GRANDJEAN Pierre |
| 5 | SENECHAL Céline |
| 6 | JAFFRES Philippe |
| 7 | CANN Nicolas |
| 8 | LE ROUX Daniel |
| 9 | VOXEUR Soisic |
| 10 | MARREC Catherine |
| 11 | BOUCHEVARO Jean-Yvon |
| 12 | MESLET-KERVELLA Aurélie |
| 13 | BODART Pierre |
| 14 | LE ROY Claire |
| 15 | LE GUEN Xavier |
| 16 | DUPUY Yann |

| | Suppléants |
|----|---------------------------|
| 1 | MORVAN Ingrid |
| 2 | BODIOU Lionel |
| 3 | ANDRIEUX Catherine |
| 4 | LOUSSE Elodie |
| 5 | SIDOINE Patrice |
| 6 | COLACO David |
| 7 | LE JOLIVET Yann |
| 8 | DAVID Morgane |
| 9 | BOUCHER Florent |
| 10 | BOUGRINE Nadya |
| 11 | LEFEUVRE Eric |
| 12 | CHATRY Lauriane |
| 13 | LE ROY Céline |
| 14 | BERAULT ROLLAND Charlène |
| 15 | ROUDAUT Christine |
| 16 | GUILLE DES BUTTES Laurent |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DESIGNER** les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Fabrice JACOB



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 02 AVRIL 2026

La secrétaire de séance,
Soisic VOXEUR

